

Centre d'Information et d'Orientation



Liberté Égalité Fraternité





Le calendrier 2021 en trois étapes

Novembre 2020 > Janvier 2021

Je m'informe
& découvre les formations

20 Janvier > 11 mars 2021
Je formule mes vœux
Jusqu'au 8 avril
Je finalise mon dossier

27 Mai > 16 Juillet 2021 Je reçois les réponses des formations & je décide

Nov. Déc. Janvier 2021 Février

Mars Avril

Mai Juin

Juillet

Août

Sept.

Jeudi 11 mars: Dernier jour pour formuler mes voeux

Novembre 2020 → Janvier 2021 Je m'informe & découvre les formations

FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je prépare mon projet d'orientation:

Je consulte les sites Terminales2020-2021.fr et Parcoursup.fr



DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma fiche de dialogue.

Le 1st conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

21 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup 2021:

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure sur <u>Parcoursup.fr</u>
- Je consulte le moteur de recherche des formations 2021
 (les enseignements proposés, les compétences et connaissances
 attendues, les conseils pour les lycéens, les critères généraux
 d'examen des vœux, les possibilités de poursuite d'étude et
 les débouchés professionnels...)







PREPARER SON PROJET D'ORIENTATION





Terminales2020-2021.fr: infos sur les filières, les formations, les métiers...

Parcoursup.fr : plus de 17 000 fiches de formations détaillées





LES FORMATIONS ACCESSIBLES SUR PARCOURSUP

Plus de 17 000 formations disponibles, y compris des formations en apprentissage via le moteur de recherche de formation :

- Des formations non sélectives : licences (y compris les LAS : licence avec option santé), les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- Des formations sélectives: classes prépa, BTS, BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), formations en soins infirmier (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture...

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup

> Contacter directement ces établissements pour connaitre les modalités de candidature





Les nouvelles formations accessibles à la rentrée 2021

- Les quatre Écoles nationales vétérinaires françaises (ENV)
- Les bachelors universitaires technologiques BUT qui remplacent les DUT (cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade licence et 24 spécialités inchangées)
- Les classes préparatoires : la CPGE « Mathématiques, physique, ingénierie, informatique » (MP2I) et la CPGE « Economique et commerciale voie générale (ECG) »
- Les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE): parcours dès la L1.
- Et aussi des bachelors, des formations en apprentissage, etc...

Retrouvez toutes les infos sur ces formations sur Terminales2020-2021.fr et Parcoursup.fr





PARCOURSUP AU SERVICE DE L'EGALITE DES CHANCES

- > Des places sont priorisées pour les lycéens boursiers dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une aide financière pour les lycéens boursiers qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
- > Un nombre de places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels
- > Un nombre de places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques

2

20 janvier → 11 mars → 8 avril 2021 Je m'inscris pour formuler mes voeux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2° TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur et aux salons d'orientation, organisés en présentiel ou en ligne.

DU 20 JANVIER AU 11 MARS

- Je m'inscris sur <u>Parcoursup</u> pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-voeux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 11 mars: dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 8 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et confirmer chacun de mes vœux.

FÉVRIER - MARS

2º conseil de classe: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des vidéos
tutorielles sont
proposées sur
Parcoursup pour
vous guider à chaque
étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.





S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

- > Une adresse mail valide : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > L'INE (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Cas des lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier

Important : renseigner un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.





FORMULER DES VŒUX MOTIVES

- Des vœux motivés : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux.
- > Des vœux non classés : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- Pour des formations sélectives (Classes prépa, BTS, BUT, écoles, IFSI, IEP...) et non sélectives (licence, PASS)
- > Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant
- > Jusqu'à 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage

Notre conseil : diversifier ses vœux et éviter de n'en formuler qu'un seul (en 2020, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne).





LES VŒUX MULTIPLES

- Un vœu multiple permet de postuler sur une même formation (exemple : le BTS Management commercial opérationnel) dans différents établissements
- Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles.
- Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent : vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.





LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont le <u>nombre de sous-vœux est limité à 10</u> par vœu multiple (dans la limite de 20 sous-vœux au total):

- Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale.
- · Les classes prépas regroupées par voie à l'échelle nationale.





LES VŒUX MULTIPLES

Les formations dont le <u>nombre de sous-vœux n'est pas limité</u>:

- Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale
- Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etatà l'échelle nationale.
- Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun.
- Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)
- Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France regroupés à l'échelle régionale.
- Le concours commun des écoles vétérinaires





FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VOEUX

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier:
 - saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé,
 - saisie de la rubrique « préférence et autres projets »
 - dépôt des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > Confirmer chacun de leurs vœux avant le 8 avril 2021

Un vœu non confirmé avant le 8 avril 2021 (23h59 - heure de Paris) ne sera pas examiné





LES ELEMENTS DU DOSSIER TRANSMIS A CHAQUE FORMATION

- > le projet de formation motivé
- > les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- > la fiche Avenir renseignée par le lycée

- > Bulletins scolaires et notes du baccalauréat :
 - Année de première : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
 - •Année de terminale : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres, notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale





Questionnaires DROIT & SCIENCES : A quoi ça sert ?

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les candidats dans leur réflexion :

- > Ces questionnaires concernent uniquement les candidats qui souhaitent postuler en licence de Droit ou dans l'une des 14 licences scientifiques proposées sur Parcoursup
- > Ils aident les candidats à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat. Ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.
- > Chaque candidat concerné doit obligatoirement répondre au questionnaire correspondant à la formation de son choix :
 - >Accessible depuis la fiche de formation sur Parcoursup au moment où le lycéen formule son vœu
 - > Une attestation à télécharger et à joindre à son dossier avant le 8 avril 2021 inclus

(3

27 Mai → 16 Juillet 2021 Je reçois les réponses des formations & je décide

JEUDI 27 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 29 JUIN AU 1° JUILLET

Point d'étape: si j'ai conservé des voeux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

MARDI 6 JUILLET



Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

MERCREDI 14 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

VENDREDI 16 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

DU 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE — PHASE COMPLÉMENTAIRE











LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE DU 27 MAI AU 16 JUILLET

- > Les candidats consultent les réponses des formations le 27 mai
- > Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu : chaque fois qu'un candidat fait son choix, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats.
- > Ils doivent <u>obligatoirement répondre à chaque proposition</u> d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier.
- > Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix, des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu

Comment répondre aux propositions d'admission?

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- Propositions reçues le 27 mai 2021 : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)
- Propositions reçues à partir du 28 mai 2021 : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

A savoir : Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat. Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée

- Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée





Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :

- Il ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
- Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée
- Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »
 - Des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 14 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats
- Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)
 - Dès le 27 mai 2021, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 16 juin 2021.

<u>A savoir</u>: la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 <u>nouveaux</u> vœux dans des formations qui ont des places vacantes

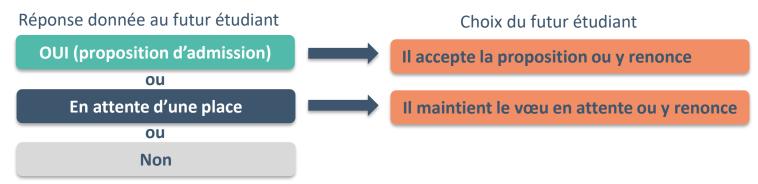




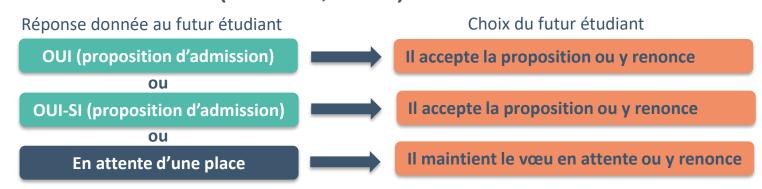
LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 27 mai 2021, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, BUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :



> Formation non sélective (licences, PASS) :



oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de réussite personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir





Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > par notification sur l'application Parcoursup (application téléchargeable à partir du 27 mai)
- > dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

<u>Info</u>: les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant







UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI A SEPTEMBRE

- >Dès le 27 mai : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, classe prépa, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire
- >Du 16 juin au 16 septembre : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles
- > A partir du 2 juillet : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie leur dossier et les aident à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles





L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait directement auprès de l'établissement choisi et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- Respecter la date limite indiquée.
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit <u>obligatoirement</u> remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.





LA DEMANDE DE CÉSURE : mode d'emploi

- > Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
 - > Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
 - > Demande de césure à faire lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
 - >L'établissement prend connaissance de la demande de césure **uniquement** au moment où le lycéen effectue son inscription administrative
 - > Dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour savoir comment déposer sa demande de césure
 - > La césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de sa bourse pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- > Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure sans repasser par Parcoursup





Candidat en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant

- > Afin d'accompagner les candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant qui souhaitent poursuivre des études supérieures, plusieurs dispositifs ont été mis en place.
- > Un référent handicap est disponible pour chaque formation référencée sur Parcoursup (leurs coordonnées sont précisées sur chaque fiche de formation accessible via le moteur de recherche des formations). Le rôle de ce référent est de répondre à vos questions sur les aménagements possibles pour faciliter votre poursuite d'études.
- > Une fiche de liaison à renseigner pour faciliter et mieux préparer votre rentrée étudiante : cette fiche, qui n'est pas obligatoire, s'adresse à tous les candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant qui sont inscrits sur Parcoursup. Accessible depuis votre dossier au moment de votre inscription puis à tout moment dans la rubrique "Profil«.
- > Important : cette fiche ne sera pas transmise aux formations que vous demandez et ne sera donc pas utilisée pour l'examen de votre dossier.





Demande de bourse et/ou de logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur <u>www.messervices.etudiant.gouv.fr</u> pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Toutes les infos sur la vie étudiante sur etudiant.gouv.fr





DES SERVICES ET DES CONSEILLERS TOUT AU LONG DE LA PROCEDURE

- > L'équipe du CIO
- > Le numéro vert : 0 800 400 070
- > La messagerie contact depuis le dossier candidat



- > Les réseaux sociaux pour rester informé:
 - @ y coursup_info @Parcoursupinfo